

VILLE D'AURILLAC

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Mairie d'Aurillac (15)

Objet du marché : Fournitures de jeux et jouets – accord cadre à bons de commande mini 10 000€ maxi 42 000 € HT

Durée : 2 ans reconductible 1 fois

Mode de passation du marché : Procédure adaptée - Articles 27 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Mairie d'Aurillac – Service des Marchés Publics – BP 509 – 15005 Aurillac Cedex

Téléphone 04 71 45 47 09 – Fax 04 71 45 46 90

Les demandes de dossier sont reçues par e-mail à achats@aurillac.fr

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site achatpublic.com.

Date limite de réception des offres : vendredi 2 février 2018 à 17 heures

Adresse où les offres doivent être transmises :

Mairie d'Aurillac – Service Accueil – Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de Ville - BP 509 – 15005 Aurillac cedex – horaires d'ouverture : de 9 h à 12 h, de 13 h 30 à 17h.

Présentation des offres :

Les offres écrites sont transmises dans une enveloppe portant la mention : « offre pour le marché - fournitures de jeux et jouets - Ne pas ouvrir » contenant :

- les renseignements, certificats et attestations précisés à l'article 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi que le DC1 et le DC2 imprimés téléchargeables sur le site internet du Ministère des Finances : minefi.gouv.fr,
- l'offre.

Délai de validité des offres : 90 jours

Critères d'attribution du marché : ces critères sont définis dans le règlement de consultation

Les offres sont obligatoirement rédigées en langue française

Financement : Ressources propres, délais de paiement 30 jours, application des articles 109 à 132 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Renseignements administratifs : Service des Marchés Publics Tél. 04 71 45 47 09

Renseignements techniques : Service Education Tél. 04 71 45 46 16

Date d'envoi de l'avis d'appel d'offres à la publication : vendredi 12 janvier 2018